



Lundi 11 mars 2013

Communiqué de presse

Charlotte Brun, Secrétaire nationale à la Petite enfance, aux personnes âgées et au handicap

Vers une loi d'adaptation de la société française au vieillissement

Jean-Pierre Aquino, président du Comité « Avancée en âge », Luc Broussy, Conseiller général du Val-d'Oise, et Martine Pinville, Députée de la Charente, ont remis aujourd'hui au Premier ministre Jean-Marc Ayrault, en présence de Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, leurs rapports sur l'adaptation de la société au vieillissement

Les conclusions de ces trois rapports contribueront à la réflexion pour l'élaboration du futur projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population. Comme le Président de la République s'y était engagé en janvier dernier, malgré un contexte budgétaire difficile, ce projet de loi verra le jour d'ici la fin de l'année. Après un quinquennat perdu pour le grand âge, le parti socialiste tient à souligner la démarche adoptée. Un tiers des Français aura plus de 60 ans en 2035. Le nombre de plus de 85 ans devrait passer de 1,4 million aujourd'hui à 4,8 millions en 2050. Cette évolution n'est en rien un fardeau pour notre société. C'est avant tout une chance, pour les intéressés aux mêmes qui avancent en âge, mais aussi pour la société tant la Révolution de l'âge peut être créatrice d'emplois. Refusant de restreindre le débat aux seuls enjeux du financement de la perte d'autonomie, le gouvernement a décidé de mener une réforme de la société qui embrasse toutes les dimensions de l'avancée en âge et de relever les trois défis majeurs

de cette évolution : l'anticipation par une politique de prévention individuelle et collective, l'adaptation de la société (transports, logement, urbanisme), et l'accompagnement.

Le Parti socialiste tient à souligner la qualité du travail des trois rapporteurs, qui après de nombreuses auditions et déplacements, contribuent par leurs propositions à l'élaboration de politiques transversales et cohérentes si attendues pour une véritable prise en compte de cette révolution de l'avancée en âge : bilans de prévention, meilleur repérage des fragilités grâce à la formation de tous les acteurs, développement de la recherche par la création de l'institut national de l'avancée en âge, protection des droits des personnes âgées, amélioration des conditions d'aménagements des logements individuels (labels pour les artisans, réforme du crédit d'impôt, renforcement du financement), développement de l'habitat intermédiaire (logements adaptés fléchés, opérations d'habitat intergénérationnel), urbanisme soucieux des fragilités, ... Le rapport Broussy souligne par ailleurs que la prise en charge des personnes âgées sera génératrice d'emplois, 350.000 emplois seront possibles d'ici 2020, l'Etat pourra bâtir une filière industrielle et de services autour des « gérontechnologies » (téléassistance, robotique, domotique...) qui permettront davantage aux personnes âgées de rester à domicile. La création d'un "guichet unique" d'information et de coordination, commun à l'âge et au handicap, sous la forme de Maisons départementales de l'autonomie permettra de mieux informer et orienter. Les trois rapports avancent enfin sur l'enjeu de l'amélioration et du renforcement de la gouvernance.

Aujourd'hui, c'est une étape importante de franchie pour que la France relève enfin le défi qui s'ouvre à nous : celui que la société vieillisse dans les meilleures conditions montrant ainsi que l'avancée en âge est une chance qui nous concerne tous.

Les modalités de financement de cette réforme seront discutées lors de l'examen du projet de loi, la solidarité nationale devra évidemment jouer mais aussi la responsabilité individuelle.